

BILAN ■ ■ ■ D'ACTIVITÉ ■ ■ ■ 2024

CONSEIL SUPÉRIEUR
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MOT DU PRÉSIDENT



Après une année 2023 perturbée par les mouvements sociaux liés à la réforme des retraites, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a repris son activité normale en 2024 et s'est réuni lors de 9 séances plénières et de 11 réunions de bureau sur des sujets très divers.

Le programme d'actions du Fonds national de prévention de la CNRACL a été présenté aux membres du CSFPT ainsi qu'un bilan du transfert des routes nationales à la CEA* et à l'Eurométropole de Strasbourg. Par ailleurs, plusieurs auditions sont prévues sur la thématique des retraites qui est majeure, dont celle des inspecteurs ayant été missionnés pour faire un bilan de la situation financière de la CNRACL qui a abouti à des échanges constructifs. Le CSFPT a démontré qu'il était bien l'instance majeure du dialogue social dans la FPT.

Par ailleurs, le travail en autosaisine s'est poursuivi cette année sur différents thèmes : Le rapport sur le Document Unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) a été présenté et approuvé lors de la séance plénière du 28 février 2024. Les formations spécialisées ont également travaillé sur d'autres thématiques : Bilan de la mise en œuvre du RSU, les agents faisant fonctions dans la FPT, les ASFAM et les ASMAT, l'évaluation du fonctionnement des nouveaux conseils médicaux et leurs effets sur les agents et enfin, les conditions de travail des agents territoriaux à Mayotte. Certains rapports devraient être présentés début 2025.

Enfin, le site du CSFPT a été modernisé et contient davantage d'informations.

Je tiens également à remercier l'ensemble des membres du CSFPT pour leur implication régulière durant cette année. J'associe à ces remerciements la DGCL et l'équipe permanente du CSFPT qui assure avec beaucoup de disponibilité et de professionnalisme le bon fonctionnement de notre instance paritaire et renforce ainsi le dialogue social au sein de la fonction publique territoriale.

*CEA : Collectivité européenne d'Alsace

Philippe Laurent,

Maire de Sceaux



LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

COMPOSITION ET RÔLE

L'INSTANCE NATIONALE DU DIALOGUE SOCIAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Institué par la loi fondatrice de la fonction publique territoriale du 26 janvier 1984, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) est l'instance paritaire de consultation nationale de la fonction publique territoriale (FPT). Contribuant à garantir l'unité de la FPT, il permet d'organiser le dialogue entre les représentants des élus locaux d'une part, et des fonctionnaires territoriaux représentés par les organisations syndicales d'autre part. Il assure ainsi la concertation nécessaire au suivi des textes législatifs et réglementaires concernant la FPT.

Vingt élus locaux représentent les conseillers municipaux, départementaux et régionaux élus par leurs pairs et vingt représentants des organisations syndicales sont désignés par celles-ci sur la base de la représentativité résultant des élections professionnelles ; par ailleurs, vingt représentants des personnels, membres des organisations syndicales territoriales, siègent également et leur répartition est fonction des résultats aux élections professionnelles.

Pour assurer les missions qui lui sont confiées, le CSFPT dispose d'une équipe composée de sept personnes mises à disposition par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), conformément à l'article 11 de la loi et du concours de la Direction générale des collectivités locales (DGCL), qui assure le secrétariat de cette institution.

Le collège des employeurs territoriaux est composé de **20 représentants titulaires (et 40 suppléants) des collectivités territoriales**, ainsi répartis :

- 14 représentants des communes et intercommunalités subdivisés en 6 sous-collèges depuis la réforme de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, répartis comme suit :
 - 6 représentants des communes de moins de 20 000 habitants et 1 représentant des EPCI de la même strate,
 - 3 représentants des communes de 20 000 à 100 000 habitants et 1 représentant des EPCI de même strate,
 - 2 représentants des communes de plus de 100 000 habitants et 1 représentant des EPCI de même strate.
- 4 représentants des départements,
- 2 représentants des régions,

Ces 2 derniers ont été renouvelés et installés lors de la plénière du 15 février 2022.

• **et de 20 représentants titulaires des organisations syndicales de fonctionnaires territoriaux (et 40 suppléants)**, selon la répartition suivante, issue des élections professionnelles du 8 décembre 2022 (**installation le 15 février 2023**) :

- | | |
|----------|-----------|
| ▪ CGT | 7 membres |
| ▪ CFDT | 5 membres |
| ▪ FO | 4 membres |
| ▪ UNSA | 2 membres |
| ▪ FA-FPT | 1 membre |
| ▪ FSU | 1 membre |

Un Bureau et cinq formations spécialisées, également paritaires, complètent l'organisation institutionnelle du CSFPT.

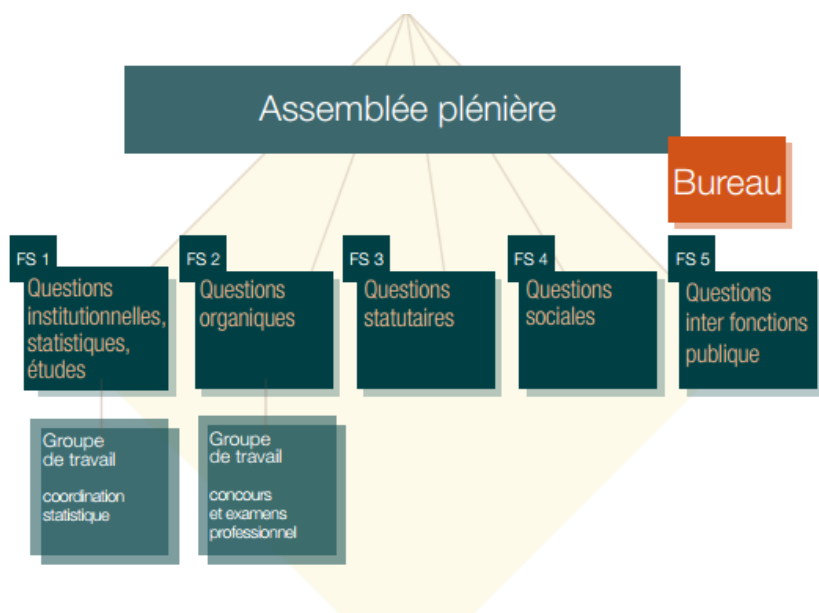


ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

UNE INSTITUTION AUX RÔLES MULTIPLES

Outre son pouvoir de proposition et son rôle consultatif, le CSFPT peut procéder à toutes études sur l'organisation et le perfectionnement de la gestion du personnel des administrations territoriales. A cet effet, le CNFPT ainsi que les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont tenus de lui fournir les documents, statistiques et renseignements qu'il demande dans le cadre des travaux qu'il conduit. C'est dans ce contexte que le CSFPT a procédé, depuis 21 ans, à la réalisation de **51 documents, rapports et notes dont la liste figure à la fin de cette brochure.**

Le Conseil supérieur, depuis sa création en 1984, est légalement tenu de se réunir quatre fois par an au moins, afin d'émettre un avis sur les textes qui lui sont soumis par le Gouvernement et pour effectuer un important travail en autosaisine. Dans les faits, il se réunit beaucoup plus fréquemment (9 plénières en 2024).



L'ACTIVITÉ DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2024

9 séances plénières et 11 réunions du bureau se sont tenues sur l'année civile et les formations spécialisées se **sont réunies 38 fois**.

Ces réunions ont eu pour objet, soit de statuer sur les projets de textes officiels présentés par le Gouvernement (**15 décrets et 1 arrêté**), soit de travailler à la préparation de rapports en autosaisine (activités développées dans le cadre de chaque formation spécialisée, pages 10 et suivantes).

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a ainsi poursuivi activement son double rôle de veille - par l'examen des projets de textes officiels présentés par le Gouvernement - et d'anticipation - par son travail dense en autosaisine sur des sujets essentiels, en lien avec l'activité des collectivités locales.

En effet, en 2024 l'examen des projets de décrets et d'arrêtés s'est poursuivi. Les textes examinés ont porté sur des thématiques diverses, ainsi qu'il est détaillé dans le bilan d'activité de chaque formation spécialisée, puisque c'est au sein de celles-ci que le travail de fond est effectué, notamment par l'exercice du droit d'amendement dont disposent les membres du CSFPT. A ce titre, **77 amendements ont été déposés et seulement 10 ont été acceptés en 2024**.

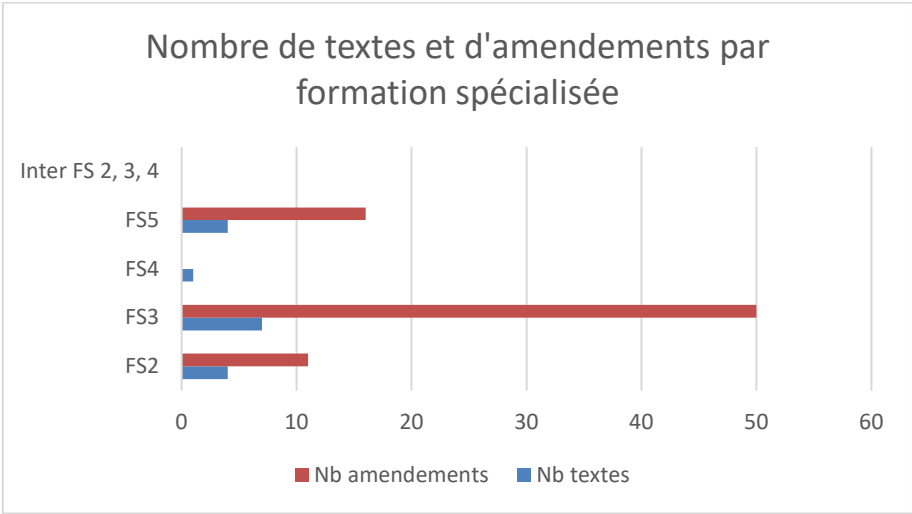
En 2024, de nombreuses discussions ont eu lieu sur la thématique des secrétaires généraux de mairie. Un agenda social de la FPT a été mis en place par la DGCL et a conduit également à des groupes de travail préalable aux formations spécialisées permettant des échanges supplémentaires. Sur la thématique de la protection sociale complémentaire, des groupes se sont également tenus.

Par ailleurs, le travail en autosaisine s'est poursuivi cette année sur différents thèmes (Bilan de la mise en œuvre du RSU, les agents faisant fonctions dans la FPT, les ASFAM et les ASMAT, l'évaluation du fonctionnement des nouveaux conseils médicaux et leurs effets sur les agents et enfin, les conditions de travail des agents territoriaux à Mayotte). Ces rapports devraient être présentés en 2025. Le travail d'autosaisine - dont le programme est arrêté chaque année par le bureau du Conseil supérieur - est effectué par chaque formation spécialisée, en fonction du champ de compétences qui est le sien, et a pour objet d'étudier dans les détails un point particulier lié à la gestion des personnels de la fonction publique territoriale.

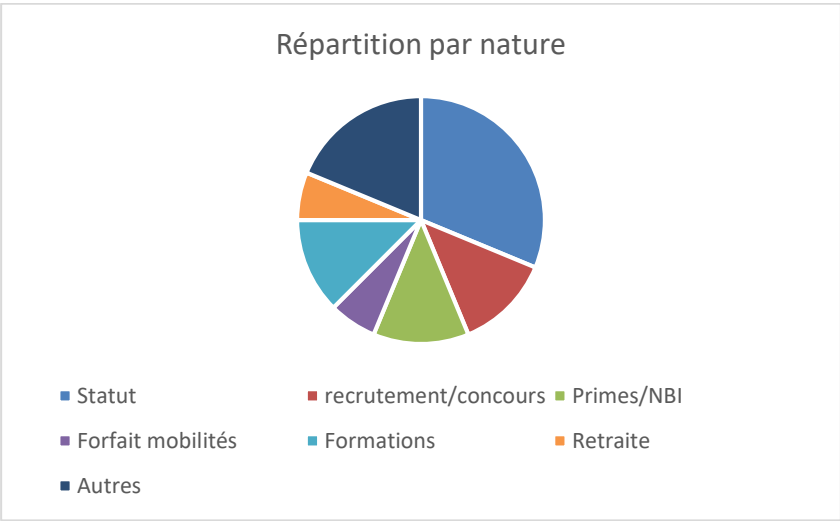
Pour rappel, les rapports votés par le Conseil supérieur - voir liste détaillée - sont chaque fois remis officiellement au(x) ministre(s) concerné(s) par le thème étudié. Ils sont en outre publiés sur le site www.csfpt.org, ainsi qu'à la Documentation française. Ces documents font souvent l'objet de suites, réservées par l'autorité réglementaire. Le travail en autosaisine du Conseil supérieur s'avère donc plus que jamais essentiel, car porteur de propositions réalistes et pertinentes, ayant vocation à améliorer les conditions de travail et le déroulement de carrière des 1,9 million d'agents publics territoriaux.



Répartition par formations spécialisées des textes étudiés par le CSFPT en 2024 et des amendements déposés



Répartition par nature des textes étudiés par le CSFPT en 2024



LES FORMATIONS SPÉCIALISÉES

COMPETENCES

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a en charge la gestion des dossiers relatifs au personnel des collectivités locales. Il se réunit en formation plénière plusieurs fois par an et comprend un bureau (qui arrête l'ordre du jour des séances plénières) ainsi que 5 formations spécialisées, qui préparent le travail des séances plénières.

Les attributions des formations spécialisées sont définies ainsi qu'il suit :

FORMATION SPÉCIALISÉE N° 1

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, STATISTIQUES ET ÉTUDES

Présidée par **M. Gil AVEROUS** -président de la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole (Indre) puis par **Mme Françoise DESCAMPS-CROSNIER** à compter de novembre 2024 - Conseillère municipale de ROSNY-SUR-SEINE (78)

- Études sur la gestion du personnel des administrations territoriales,
- Observatoire de l'emploi public territorial : statistiques,
- Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
- Études et propositions pour développer le partenariat avec les associations d'élus : AMF, DF, RF et autres,
- Propositions pour développer les relations avec les partenaires internationaux,
- Communication et publications du Conseil supérieur,
- Évolution de la décentralisation.
- Groupe de travail : coordination statistique.

FORMATION SPÉCIALISÉE N° 2

QUESTIONS ORGANIQUES

Présidée par **Mme Virginie GREGORACI** (CFDT)

- Gestion du fonctionnaire : recrutement, positions, droits et obligations,
- Formation initiale, continue, professionnelle, diplômante : besoins, contenus, perspectives,
- Organes de gestion de la FPT : CNFPT, centres de gestion,
- Gestion des agents : CAP, CT, discipline,
- Mobilité externe et interne.
- Groupe de travail sur le réaménagement des règles relatives aux concours et aux mécanismes de recrutement dans la fonction publique territoriale.



FORMATION
SPÉCIALISÉE
N° 3

QUESTIONS STATUTAIRES

Présidée par **Mme Delphine DEPAY** (CGT)

- Statuts particuliers,
- Traitement et accessoires : régime indemnitaire et nouvelle bonification indiciaire,
- Dispositions propres aux fonctionnaires à temps non-complet,
- Dispositions concernant les agents non-titulaires,
- Titularisation des personnels non-titulaires.

FORMATION
SPÉCIALISÉE
N° 4

QUESTIONS SOCIALES

Présidée par **Mme Emmanuelle ROUSSET**. Conseillère municipale déléguée de Rennes (Ille-et-Vilaine)

- Information politique et représentation syndicale,
- Organisation des temps : temps partiel, congés, autres temps,
- Action sociale,
- Conditions de travail et amélioration du service public territorial,
- Régime de protection sociale et sanitaire du fonctionnaire (hygiène et sécurité, retraite, reclassement),
- Médecine préventive et professionnelle,
- CNRACL et IRCANTEC.

FORMATION
SPÉCIALISÉE
N° 5

QUESTIONS INTER FONCTIONS PUBLIQUES

Présidée par **M. Laurent MATEU** (FO) puis par **M. Sébastien VADE** (FO) à compter de novembre 2024

- Parité, comparabilité entre fonctions publiques, coordination statutaire,
- Identité territoriale,
- Questions européennes ; cohérence européenne du service public universel,
- Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE

N°1

Au cours de l'année 2024, l'activité de la FS1 a d'abord porté sur l'autosaisine, 4 réunions y ont été consacrées ainsi que 3 réunions du groupe « Statistiques ».

Dans la continuité de son rapport sur les agents à temps non-complet et sur l'impact des lois NOTRe et MAPTAM dans le domaine des ressources humaines, adopté lors de la plénière du 15 février 2023, la FS1, présidée par Gil AVEROUS, a voulu suivre dans le temps les principales transformations RH issues de ces lois avec la mise en place d'un observatoire permanent. Le Rapport Social Unique (RSU) étant l'une des principales sources d'informations dans ce domaine, la FS1 s'est parallèlement engagée dans la réalisation d'un bilan de sa mise en œuvre par les collectivités territoriales. Ce travail initié en 2023 s'est poursuivi tout au long de cette année.

L'AUTOSAISINE

Bien qu'obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021, le RSU n'est pas encore réalisé par toutes les collectivités locales et les membres de la FS1 ont cherché à en connaître la réalité et les raisons.

Ils ont, dans un premier temps, auditionné la FNCDG et le CIG de la Grande Couronne, en charge de la campagne de collecte des données, pour s'approprier les modalités de mise en œuvre. Dans un deuxième temps, ils ont souhaité disposer d'un retour du terrain le plus exhaustif possible, tant géographiquement que par strate de collectivité, sur les freins et les difficultés rencontrés mais aussi les bonnes pratiques exercées. Ils ont procédé de deux manières : par le biais d'un questionnaire adressé à des DRH par leur intermédiaire et par l'audition d'associations de DRH, de directeurs et directeurs adjoints de CDG et d'un représentant de maires ruraux.

L'ensemble des informations collectées va faire l'objet d'une analyse et servir de base à des préconisations pour améliorer le taux de réponse du RSU et ainsi sa qualité statistique.

LE GROUPE STATISTIQUES

Après un focus fait sur les temps non-complets et la PSC en 2023, le Groupe Statistiques avec la participation des producteurs de statistiques tels que la DGAFP, la DGCL, le CNFPT et la FNCDG s'est attaché cette année à disposer d'un bilan chiffré sur l'organisation des concours en 2021 et 2022, d'un état sur les salaires dans la FPT en 2021 et sur les effectifs dans la FPT en 2022. Par ailleurs, les grandes tendances de l'emploi territorial 2023 leur ont été exposées par la FNCDG avec la présentation de la 13^{ème} édition de son panorama.

Enrichis par la présentation, en début d'année, de la synthèse nationale des résultats du RSU 2021 puis de ceux du RSU 2022 en fin d'année, les travaux de la FS1 vont se poursuivre en 2025 sous la présidence de Françoise DESCAMPS-CROSNIER sur le bilan de la mise en œuvre du RSU et la structuration de l'observatoire RH, et prioritairement celui de la PSC, avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 de l'obligation de participation pour l'employeur au risque prévoyance.



Françoise DESCAMPS-CROSNIER

Présidente de la formation spécialisée n°1
Conseillère municipale de ROSNY-SUR-SEINE (78)

BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE

N°2

En 2024, les membres de la FS2 se sont réunis à 6 reprises et 3 réunions du groupe concours ont eu lieu.

L'ACTIVITÉ RÉGLEMENTAIRE

L'activité réglementaire a été marquée par les textes relatifs aux secrétaires généraux de mairie ; le décret relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie a été étudié en inter-FS avec les membres de la FS3. Deux autres décrets ont été présentés, le premier fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel de rédacteur spécifique aux secrétaires généraux de mairie, et le second définissant leur formation qualifiante.

Ont également été étudiés des textes relatifs aux délais de suivi des formations statutaires obligatoires des agents territoriaux et sur les conditions d'accès aux concours sur titres du cadre d'emplois des médecins et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels.

Les membres de la FS2 ont également exprimé un vœu lors de la plénière du CSFPT du mois de juin, sur l'inversion des quotas aux concours d'ATSEM ; ce vœu s'inscrit dans la continuité du rapport du CSFPT de 2018, sur les ATSEM. Ce vœu a été repris par la DGCL et un projet de décret est en cours d'élaboration.

LE GROUPE CONCOURS

Le groupe concours a poursuivi ses travaux sur l'actualisation des concours de la fonction publique territoriale, principalement sur la rénovation des épreuves physiques et sportives des concours de la filière police municipale et de la filière sportive.

L'AUTOSAISINE

La FS2 a choisi de se saisir de la problématique des agents faisant fonction, dans la continuité du rapport de 2018 sur les ATSEM, qui a mis en exergue cette question. Si le point de départ est la situation des ATSEM faisant fonction, c'est-à-dire exerçant les missions d'ATSEM en dehors du cadre d'emplois, la problématique des faisant fonction sera élargie à l'ensemble des filières de la fonction publique territoriale.

Virginie GREGORACI

Présidente de la formation spécialisée n°2
Membre de la Confédération française démocratique du Travail



BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE

N°3

UNE ACTIVITÉ RÉGLEMENTAIRE SUR DES SUJETS VARIÉS

En 2024, lors des 7 réunions qui se sont tenues et des 5 groupes de travail sur la thématique des secrétaires de mairie, les membres de la formation spécialisée n° 3 ont étudié 8 projets de décrets dont 2 ont été présentés à deux reprises.

Ces projets de décrets concernaient principalement les secrétaires de mairie, suite à la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie. Plusieurs dispositifs ont nécessité des décrets d'application : plan de requalification, dispositif de promotion-formation, favorisant la promotion interne en catégorie B, des agents de catégorie C exerçant ou souhaitant exercer les fonctions de secrétaire général de mairie et également, part réservée aux secrétaires généraux de mairie dans la promotion interne des fonctionnaires territoriaux.

Ont également été examinés les projets de décrets revalorisant la carrière du cadre d'emplois des garde-champêtres ainsi que leur échelonnement indiciaire ainsi que celui relatif à leur régime indemnitaire et à celui des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale.

De même, dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris, un projet de décret a été examiné afin de permettre le versement à titre exceptionnel d'indemnités aux sapeurs-pompiers professionnels et aux militaires servant dans des unités investies à titre permanent de missions de sécurité civile et mobilisés en vue de la sécurisation des événements liés aux JO de Paris 2024.

EN PARALLÈLE, LE TRAVAIL SUR LES ASFAM ET LES ASMAT S'EST POURSUIVI

Un rapport avait été voté le 25 octobre 2006, intitulé « Assistants maternels - Assistants familiaux : Evoluer pour préparer l'avenir » qui formulait un certain nombre de propositions. Or, il est apparu nécessaire de reprendre ce dossier, la situation n'ayant pas évolué depuis. Le bureau a donc validé cette autosaisine sur laquelle la FS3 a travaillé depuis 2022. La présentation du rapport devrait intervenir début 2025.



Delphine DEPAY

Présidente de la formation spécialisée n° 3
Membre de la Confédération Générale du Travail

BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE

N°4

Au cours de l'année 2024, l'activité de la FS4 a porté davantage sur l'autosaisine que sur le domaine réglementaire. Elle s'est réunie à 7 reprises cette année.

LE DOMAINE REGLEMENTAIRE

Seul un projet de modification de l'arrêté du 12 novembre 1969 relatif au classement des emplois des agents des collectivités locales en catégories A et B (sédentaire et active) a été présenté en FS4.

Cette modification faisait suite à un contentieux porté par des médecins civils de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) pour demander le classement en catégorie active de ce cadre d'emplois. Le Conseil d'Etat avait enjoint, par décision du 17 mai 2024, de modifier l'arrêté dans un délai de 6 mois pour inscrire le cadre d'emplois des médecins civils de la BSPP en catégorie active.

Une réflexion plus large sur la mise à jour de l'arrêté du 12 novembre 1969 devrait être menée en 2025.

L'AUTOSAISINE

Le rapport sur le Document unique d'évaluation des risques professionnels a été voté par les membres du CSFPT en séance plénière du 28 février 2024. Cette autosaisine initiée en 2018 a fait l'objet de débats intenses.

Plusieurs préconisations ont été émises comme une évolution en termes de formalisme et de contenu du document afin de renforcer sa portée en tant que document pivot de la politique de prévention et son appropriation par les acteurs, la professionnalisation des conseillers et assistants de prévention, le renforcement de la formation et des moyens de l'ensemble des membres de la formation spécialisée hygiène, sécurité et conditions du travail, la sensibilisation des élus ainsi que des responsables des ressources humaines aux avantages d'une politique de prévention et de qualité de vie au travail.

Grâce à un travail d'analyse par les différents acteurs, il est apparu que le DUERP permet de mettre en place une politique d'évaluation des risques professionnels ainsi qu'un plan d'actions.

Le bureau a ensuite validé un nouveau thème d'autosaisine, choisi par les membres de la FS4 : « Les nouveaux conseils médicaux et leurs effets sur les agents », suite à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation issue du décret n°2022-350 du 11 mars 2022. Le travail a d'ores et déjà débuté et plusieurs auditions sont prévues lors des prochaines réunions. Parallèlement, des contributions écrites ont été demandées.



Emmanuelle ROUSSET

Présidente de la formation spécialisée n°4
Conseillère municipale déléguée de Rennes (Ille-et-Vilaine)

BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE

N°5

2024 : UNE ANNEE DE TRANSITION ET DE DIVERSITE POUR LA FS5

L'année 2024 marque une étape importante pour la FS5, portée par une diversité des textes étudiés et par un changement de sa présidence suite à la démission de M. Laurent MATEU, en octobre 2024.

La formation spécialisée n°5 s'est réunie à 8 reprises cette année. Les réunions ont été organisées tant dans le domaine réglementaire que dans le cadre de l'auto-saisine.

LE DOMAINE REGLEMENTAIRE

4 projets de décrets ont été soumis aux membres de la FS5. Le premier portait sur le versement du « forfait mobilités durables » dans la FPT visant à encourager le recours à des modes de transport alternatifs et durables ; le second concernait les modalités de transfert définitif des services ou parties de services chargées des compétences de l'Etat transférées à certaines collectivités. Enfin, les deux derniers avaient trait à la publication annuelle de l'index de l'égalité professionnelle compilant les indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ainsi que les actions mises en œuvre pour les supprimer et précisant les modalités de calcul de cet index.

L'AUTO-SAISINE

Le travail en auto-saisine sur la situation de la fonction publique territoriale à Mayotte a débuté. Les membres de la Formation spécialisée ont décidé de porter leur attention sur les emplois, métiers exercés par les agents mahorais, leurs conditions de travail et de vie. Pour mener à bien ces travaux, l'audition des principaux acteurs territoriaux et des institutions a été engagée. Un questionnaire a été coproduit par les membres et constitue l'outil commun aux auditions. Les premières séances ont déjà permis de recevoir notamment le directeur du centre de gestion de Mayotte mais aussi des représentants des personnels mahorais. Des élus mahorais ont été pressentis et devraient être auditionnés en 2025.

Sébastien VADE

Président de la formation spécialisée n°5
Membre de Force Ouvrière



LE CSFPT EN PHOTOS



24 janvier 2024 :

Revalorisation du cadre d'emplois des gardes champêtres

28 février 2024 :

Séance plénière du CSFPT en présence de Stanislas Guérini, Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques



16 octobre 2024 :

Présentation complète du bilan du transfert des routes nationales à la Collectivité européenne d'Alsace et à l'Eurométropole de Strasbourg, en présence de représentants de la Direction générale des infrastructures des Transports et des Mobilités et du Ministère des Transports



LES PUBLICATIONS

DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

1. « Les diplômes de la vie (REP et VAE) »

Rapporteur : Henri Jacot - 2003

**2. « Réussir la mutation de la FPT
- 20 ans après sa création »**

Rapporteur : Henri Jacot - 2004

**3. « Rapport d'orientation sur le droit
syndical »**

Rapporteur : Daniel Leroy - 2004

4. « Seuils et quotas »

Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2004

**5. « Enjeux et défis de la formation
professionnelle dans la FPT »**

Rapporteur : Serge Becuwe - 2004

**6. « Pour une observation paritaire de
l'emploi public territorial »**

Rapporteur : Henri Jacot - 2004

**7. « Vers une modernisation des examens
professionnels de la FPT »**

Rapporteur : Serge Becuwe - 2005

**8. « Les filières sociale, médico-sociale,
médico-technique »**

Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2005

9. « Liberté inégalité fraternité »

Rapporteur : Évelyne Boscheron - 2005

**10. « Assistants maternels, assistants
familiaux : évoluer pour préparer l'avenir »**

Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2006

11. « L'action sociale dans la FPT »

Rapporteur : Daniel Leroy - 2006

**12. « La reconnaissance de l'expérience
professionnelle dans la FPT »**

Rapporteur : Serge Becuwe - 2007

13. « Étude sur le dialogue social dans la FPT »

Réalisée par les élèves administrateurs de l'INET
(promotion Monod) - 2007

**14. « Pour une vision coordonnée de
l'emploi et de la formation de la FPT »**

Rapporteur : Henri Jacot - 2007

15. « Filière culturelle »

Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2008

**16. « Commission départementale de
réforme »**

Rapporteur : Daniel Leroy - 2008

**17. « Propositions de correctifs à apporter
statutairement pour les catégories C »**

Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2008

18. « Nouvelle bonification indiciaire (NBI) »

Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2008

**19. « Quels cadres dirigeants pour relever
les défis de la République décentralisée ? »**

Rapporteur : Philippe Laurent - groupe cadres
dirigeants - 2009

20. « La filière sportive »

Rapporteurs : Isabelle Belotti et Jean-Claude
Lenay - 2009

21. « La filière sapeurs-pompiers »

Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2009

**22. « Concours et examens professionnels
de la FPT - Bilan et perspectives »**

Rapporteur : Isabelle Belotti - 2010

**23. « La précarité dans la fonction
publique territoriale »**

Rapporteurs : Françoise Descamps-Crosnier et
Claude Michel

Groupe de travail « précarité » - 2011

**24. « Impacts de la réforme territoriale sur
les agents »**

Réalisé par huit élèves administrateurs de
l'INET sous l'égide du CSFPT - 2012

**25. « Mise en œuvre pragmatique de
l'égalité professionnelle entre les femmes et
les hommes au sein de la FPT »**

Réalisé par des élèves en formation continue à
l'Institut d'études politiques de Paris - 2012



26. « La filière police municipale »

Rapporteurs : Claude Michel et
Didier Pirot - 2012

**27. « L'état des lieux des effectifs de la
fonction publique territoriale »**

Rapporteur : Jean-Pierre Bouquet - 2013

28. « Médecins territoriaux »

Rapporteurs : Claude Michel, Daniel Leroy et
Didier Pirot - 2013

**29. « L'apprentissage en alternance dans les
collectivités locales »**

Rapporteur : Didier Pirot - 2013

**30. « Les effets des lois de février 2007 sur
l'accès à l'action sociale dans la FPT »**

Rapporteur : Daniel Leroy - 2014

31. « Mayotte : les oubliés de la République »

Rapporteur : Bruno Collignon - 2014

32. « La réforme des rythmes scolaires »

Rapporteurs : Didier Pirot et
Jean-Claude Haigron - 2014

33. « La filière animation »

Rapporteur : Jésus De Carlos - 2016

**34. « Livre Blanc : Demain, la fonction
publique territoriale »**

Rapporteur : Philippe Laurent - 2016

**35. « Les agents territoriaux spécialisés des
écoles maternelles »**

Rapporteur : Jésus de Carlos - 2017

**36. « La formation professionnelle des
agents de la FPT - Bilan et perspectives »**

Rapporteur : Didier Pirot - 2017

**37. « La PSC - Les effets du décret n°2011-
1474 du 8/11/2011 sur l'accès à la PSC dans la
FPT »**

Rapporteur : Daniel Leroy - 2017

**38. « Vers l'emploi titulaire dans la FPT de La
Réunion - une ambition à partager »**

Rapporteur : Bruno Collignon - 2017

**39. « Revaloriser la catégorie A de la Fonction
publique territoriale »**

Rapporteurs : Daniel Leroy et Jésus de
Carlos - 2017

**40. « Recrutement et formation des
ATSEM et des agents de la filière
animation »**

Rapporteur : Didier Pirot - 2018

41. « Filière enseignement artistique »

Rapporteur : Jésus De Carlos - 2018

**42. « Etat des lieux de la filière sapeurs-
pompiers »**

Rapporteurs : Jésus De Carlos
et Sébastien Bouvier - 2018

**43. « Impact des emplois aidés sur l'emploi
public territorial »**

Rapporteur : Bruno Collignon - 2018

**44. Note de problématique : « Une
reconversion professionnelle maîtrisée pour
un maintien dans l'emploi réussi »**

Rapporteur : Didier Pirot
Coordonnateur : Eric Coneim - 2018

**45. « Protocole d'accord-cadre sur le
droit syndical proposé à la négociation entre
employeurs et organisations syndicales »**

Rapporteur : Daniel Leroy
Pilote : Claire Le Calonnec - 2019

**46. « Les discriminations syndicales et le
dialogue social dans la fonction publique
territoriale »**

Rapporteur : Laurent Mateu - 2020

**47. « Pour une filière sapeurs-pompiers
rationalisée et ancrée dans la FPT »**

Rapporteurs : Karim Lakjaa, Sébastien Bouvier
et Alain Darmey - 2021

**48. « Instaurer et concrétiser un droit à la
reconversion professionnelle et un maintien
dans l'emploi dans la fonction publique
territoriale »**

Rapporteur : Véronique Sauvage - 2021

**49. « Note de synthèse sur les congés
bonifiés »**

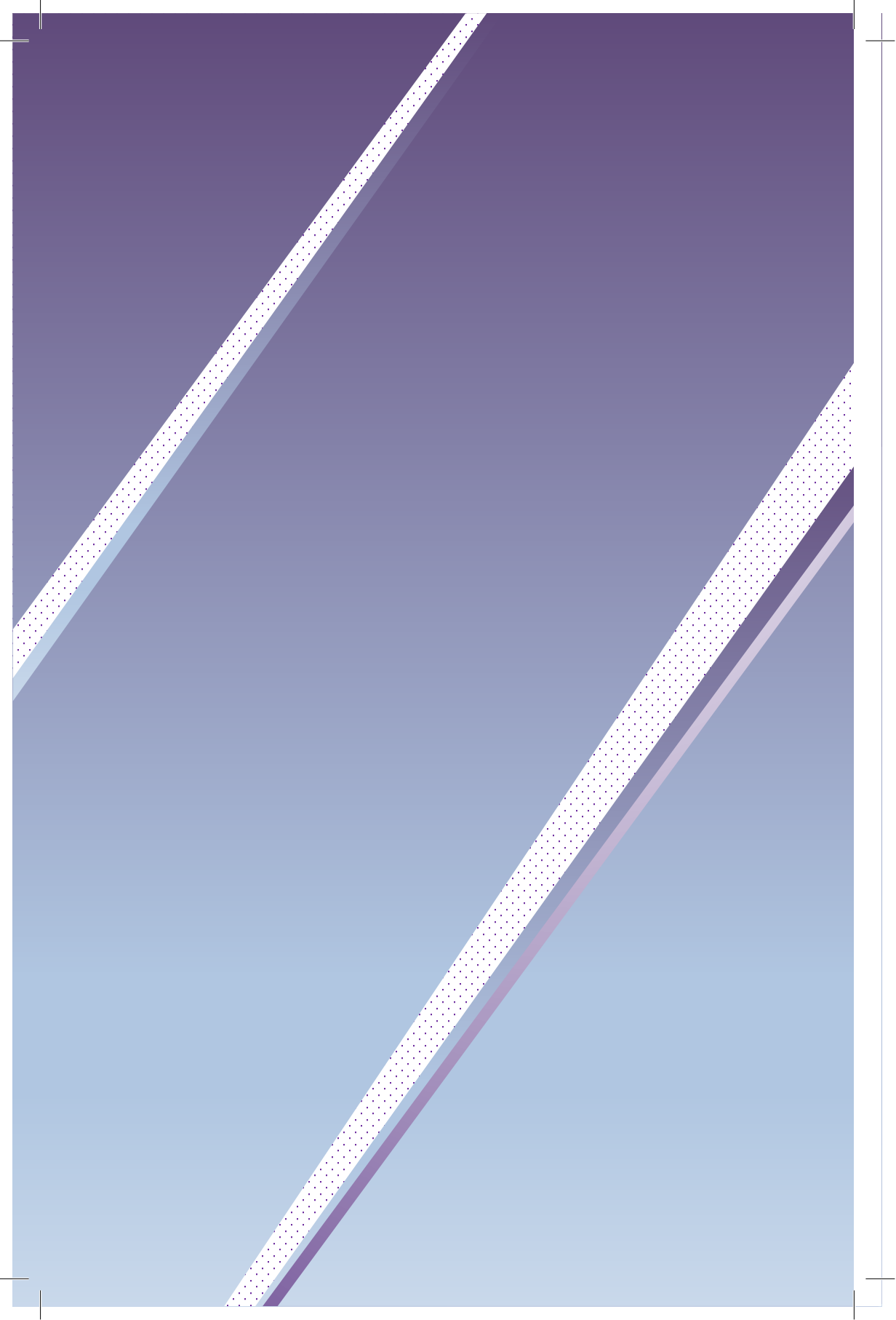
Rapporteur : Laurent Mateu - 2022

**50. Rapport sur les agents à temps non-
complet et sur l'impact des lois NOTRe et
MAPTAM sur les ressources humaines**

Rapporteur : Gil Averous - 2023

51. Rapport sur le DUERP (28 février 2024)

Rapporteur : Christophe IACOBBI



L'ensemble des informations relatives
au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale
et à ses travaux sont consultables
sur le site

www.csfpt.org

Conseil supérieur de la fonction publique territoriale
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
01 53 43 84 12

Contact : Sylvie AMARAL-VACHEZ - sylvie.amaralvachez@csfpt.org